



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

Les Abymes, le Lundi 10 Octobre 2022

RECTORAT
Direction des services
aux usagers
Division des Examens et
Concours

La Rectrice de région académique Guadeloupe
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

À

Monsieur le Président de l'Université des Antilles,
Mesdames et Messieurs les proviseurs,
Mesdames et Messieurs les principaux,
Mesdames et Messieurs les Directeurs de
SEGPA
Madame la Directrice de l'INSPE
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN-ET/EG
Mesdames et Messieurs les conseillers
Pédagogiques
Mesdames et Messieurs les Directeurs
d'Établissement d'Enseignement Spécialisé
Mesdames et Messieurs les chefs de Division et
de Service du Rectorat de la Guadeloupe

Localité
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare

Dossier suivi par
M. Pascal LENGRAI

Téléphone
0590 47 83 37

Fax
0590 47 81 55

Adresse postale
B.P. 480
97183 Les Abymes
Cedex

Objet : Ouverture de la session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) - **SESSION 2023**

Référence :

- Décrets n°2015-884 et n°2015-885 du 20 Juillet 2015
- Arrêté du 20 Juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique.
- Circulaire 2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015

La présente circulaire a pour objet de préciser l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la **session 2023**.

Le CAFFA se déroule sur **deux ans**. Au cours de la première année, le candidat se déclare et prépare l'épreuve d'admissibilité et au cours de la seconde année, il se constitue une expertise en se préparant aux épreuves d'admission.

I. Registre des inscriptions

Le registre des inscriptions sera ouvert du **vendredi 14 octobre 2022 au lundi 14 novembre 2022, délai de rigueur**. Passé ce délai, toute candidature sera automatiquement rejetée.

II. Conditions d'inscription

La session est ouverte :

- Aux personnels enseignants du second degré et aux conseillers principaux d'éducation titulaires.
- Aux personnels contractuels en CDI

Dans les deux cas, les candidats devront justifier, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, dans un établissement du second degré. (*Confer textes cités en référence*).

III. Modalités d'inscription

La fiche d'inscription (3 pages) devra être téléchargée sur le site www.ac-guadeloupe.fr puis retournée, soigneusement complétée, par courriel **dans le strict respect des délais indiqués au point 1 de la présente circulaire aux adresses suivantes :**

- ce.dec@ac-guadeloupe.fr
- florent.manijean@ac-guadeloupe.fr

Les candidats déclarés admissibles les années précédentes doivent notifier à la DEC avant la fin du mois de décembre leur choix pour l'épreuve de pratique professionnelle.

L'inscription à cet examen, comme à tout autre examen, relève d'une démarche personnelle. Il appartient donc aux candidats de faire parvenir à la DEC leur dossier numérisé dûment complété, accompagné des pièces listées sur le document « modalités d'examen ».

Les dossiers parvenus hors délais à la DEC au motif qu'ils auraient transité par la voie hiérarchique ne seront pas acceptés.

IV. Date de dépôt des dossiers

- Admissibilité

Le dossier devra être transmis, uniquement en version électronique au format PDF par mail **avant le lundi 12 décembre 2022 délai de rigueur** en précisant en objet : « RAPPORT D'ACTIVITE-CAFFA-2023 » aux adresses suivantes :

- ce.dec@ac-guadeloupe.fr
- florent.manijean@ac-guadeloupe.fr

Les fichiers doivent être nommés selon la formule suivante : **RA-CAFFA-NOM-Prénom.pdf**

Exemple : RA-CAFFA-DUPONT-Jean.pdf

- Admission

Le mémoire professionnel devra être transmis, uniquement en version électronique au format PDF par mail **avant le lundi 06 mars 2023 délai de rigueur** en précisant en objet : « MEMOIRE-CAFFA-2023 » aux adresses suivantes :

- ce.dec@ac-guadeloupe.fr
- florent.manijean@ac-guadeloupe.fr

Les fichiers doivent être nommés selon la formule suivante : **MEM-CAFFA-NOM-Prénom.pdf**

Exemple : MEM-CAFFA-DUPONT-Jean.pdf

V. Nature des épreuves

- **Epreuve d'admissibilité** (1^{ère} année)

Un entretien avec le jury s'appuyant sur le dossier fourni par le candidat et prenant la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes. Le bénéfice de l'admissibilité est conservé pour **2** nouvelles sessions sur une période de **4** années.

- **Epreuves d'admission** (2^{ème} année)

1. Epreuve de pratique professionnelle – Le candidat a le choix entre l'analyse de pratique ou l'animation d'une action de formation (60 à 90 min + 30 min d'entretien).

2. Rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel portant sur une problématique articulant savoirs et expérience (45 min dont 30 min d'entretien)

L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12/20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les différents textes de référence.

VI. Calendrier & dates des épreuves

Pour tous les candidats	Inscriptions	Du vendredi 14 octobre 2022 au lundi 14 novembre 2022
Candidats passant l'épreuve d'admissibilité	Dépôt du dossier d'admissibilité	Jusqu'au lundi 12 décembre 2022
	Epreuves d'admissibilité	Janvier – Février – Mars 2023
	Jury d'admissibilité	Avril 2023
Candidats passant les épreuves d'admission	Choix de l'épreuve de pratique professionnelle	Avant le samedi 31 décembre 2022
	Dépôt des mémoires	Jusqu'au lundi 6 mars 2023
	Epreuves d'admission	A partir de Mars 2023
	Jury d'admission	Mai 2023

Ce calendrier est susceptible de subir des modifications

ATTENTION :

Il est clairement entendu que la date retenue pour l'évaluation des candidats est impérative. En aucun cas, le candidat ne pourra solliciter le report des épreuves.

VII. Information et formation des candidats :

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire :

- Règlementation, déroulement des épreuves : **DEC – Bureau des Concours** (ce.dec@ac-guadeloupe.fr)
- Formation : **EAFC** (ce.eafc@ac-guadeloupe.fr)

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de la Division des Examens et Concours

